

Montréal, le 13 octobre 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Simon Turmel  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire  
2018-2019  
Dossier de la Régie : R-4011-2017**

---

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 12 octobre 2017 requérant un délai additionnel **jusqu'au 24 octobre 2017** pour le dépôt de ses réponses à la demande de renseignements n<sup>o</sup> 3 de la Régie et aux demandes de renseignements des intervenants au dossier. Elle note qu'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) déploie tous les efforts pour déposer ses réponses avant le 24 octobre 2017.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Distributeur ce délai supplémentaire. Cependant, elle lui demande de déposer les réponses complétées, par enjeu, au fur et à mesure de leur disponibilité. En conséquence de ce délai, la Régie repousse également le dépôt de la preuve des intervenants **au 13 novembre 2017 à 12 h**.

La Régie est toutefois préoccupée par les contraintes que ces délais imposent sur l'analyse des enjeux par les participants et la capacité de procéder à l'usuel examen approfondi lors de la période d'audience prévue au mois de décembre 2017. Elle évalue en ce moment la possibilité de reporter au mois de février 2017 l'examen en audience des enjeux qui ne sont pas nécessaires à la détermination des revenus requis au 1<sup>er</sup> avril 2018. La période actuellement réservée à cette date pourrait être prolongée. La Régie aimerait obtenir vos commentaires sur cette possibilité **d'ici le 17 octobre 2017 à 12 h**. Elle sollicitera par la suite les commentaires des intervenants sur cette proposition.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml